

Opération PA2P (individualisation) : protocole relatif au surredoublement

1- Objectifs :

- Substituer au redoublement d'autres réponses pour assurer la réussite des élèves qui connaissent des difficultés.
- Lier baisse du taux de redoublement et amélioration globale des compétences des élèves.

2- Méthode de repérage des situations de surredoublement :

Étape1 : Mise en place d'une étude confiée aux services du rectorat

But de l'étude : Repérer les établissements (lycées et collèges) pour lesquels le poids des redoublants est anormalement élevé en comparaison avec les taux moyens académiques et en tenant compte de la population des élèves.

Champ de l'étude : Rentrée 2004 pour les collèges (6^{ème} à 3^{ème}) et les lycées généraux et technologiques (2^{nde} à terminale).

Définition du redoublant : Est considéré comme redoublant un élève ayant accompli le même niveau d'étude en 2003-2004 dans le même établissement.

Définition du poids de redoublants attendu : Le poids de redoublants attendu se définit comme le poids de redoublants que devrait obtenir un établissement moyen de l'Académie compte tenu des caractéristiques de la population des élèves. Les caractéristiques prises en compte dans l'étude sont l'âge des élèves, la proportion de filles et les PCS des parents.

Critère d'alerte : Le critère d'alerte retenu est le suivant :

Un établissement sera repéré si le poids de redoublants observé est supérieur à celui attendu pour tous les niveaux de scolarité.

Étape 2 : Analyse de l'étude réalisée et des résultats obtenus.

Pour aboutir à une compréhension plus fine des données statistiques rassemblées, les résultats obtenus au terme de l'étape 1 seront examinés, en particulier :

- afin de prendre en compte certaines spécificités d'établissements
- afin de repérer des situations ne correspondant pas au *critère d'alerte*, mais méritant examen.

3- Approche en termes de moyens :

Étudier le coût comparé du surredoublement et des mesures de remédiation (formation des enseignants et accompagnement des élèves).

Résultats attendus :

- Réduction des taux de redoublement là où ceux-ci sont excessifs.

- Mise en place de dispositifs alternatifs au redoublement pour aider à la réussite des élèves en difficulté.

Moyens :

La DHG accordée à l'établissement se fera (date d'application à définir) sur la base du taux attendu de redoublement et non du taux effectif, avec un système de bonus dès lors que le taux constaté est inférieur au taux attendu (financement des solutions alternatives au redoublement).

4- Mise en œuvre de l'opération à l'échelon des établissements

(Type de pilotage de l'encadrement : impulsion, accompagnement, conseil.)

Compte tenu de la nature des questions que pose le redoublement, le pilotage de l'opération doit être assuré par le chef d'établissement, dans le cadre de ses responsabilités pédagogiques. Les représentants de l'encadrement académique (DSDEN, inspecteurs, personnels d'encadrement administratif) ont à lui apporter leur expertise et la légitimité dont ils sont porteurs ; et ce au service des actions engagées en faveur de la réussite de tous et de l'individualisation des réponses. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre d'un protocole communiqué à tous.

Ce protocole permettra :

- de formaliser les enjeux liés aux questions de surredoublement
- de proposer un accompagnement (une forme d'ingénierie pédagogique) destiné au chef d'établissement, et aux équipes de professeurs, l'accompagnement pouvant être assuré par des inspecteurs et d'autres personnels d'encadrement
- de promouvoir l'organisation d'échanges de bonnes pratiques.

5- Calendrier de l'opération :

- Octobre : réalisation par les services du rectorat de l'enquête relative aux taux de redoublement et exploitation des résultats.
- À partir de novembre : phase de sensibilisation et de réflexion (dialogue avec les établissements présentant des situations atypiques en matière de redoublement, élaboration d'un argumentaire et de propositions alternatives au redoublement...).
- Année 2004-2005 : diffusion d'informations sur le redoublement (auprès des établissements et des bassins...) ; interventions négociées sur des situations atypiques (identifier les bonnes pratiques, inciter à des réflexions sur les parcours des élèves qui ont redoublé...)...
- Rentrée 2005 (ou 2006 ?) : application des nouvelles règles concernant les calculs de DHG.